



# Adresse de la Commission exécutive fédérale aux syndicats de la fédération

**L**e 9 novembre dernier, lors de son allocution à la télévision, Emmanuel Macron nous a présenté son programme électoral. Il fallait s'en douter, il ne renonce à rien. Il a décidé de prolonger l'état d'urgence « sanitaire », notamment en maintenant le passe sanitaire jusqu'à l'été prochain, comme outil de contrôle et de démantèlement des services publics de santé ou des bibliothèques, par exemple. En même temps, il a regretté de n'avoir pas pu mener à terme sa réforme des retraites par points, incluant la liquidation des régimes de retraite dont notre CNRACL - dont nous exigeons le maintien et le renforcement. Il ne pouvait pas le dire sans s'étrangler, mais c'est bien la mobilisation engagée en décembre 2019, bien qu'entravée par la pandémie de Covid, la colère sociale accumulée depuis, qui l'ont empêché d'aller jusqu'au bout.

Cette colère sociale se manifeste dans notre champ fédéral, dans des luttes conséquentes contre le vol de congés que représente le passage aux 1607 heures, contre les multiples dispositions – toutes plus rétrogrades les unes que les autres – de la loi dite de Transformation de la fonction publique, dont nous demandons le retrait pur et simple.

**La CEF constate que tous les territoriaux, fonctionnaires et agents publics sont concernés par le rouleau compresseur – dont l'offensive brutale pour imposer les 1607 heures est un élément moteur - qui entend détruire toutes les relations sociales, tous les conquies gagnés par la lutte depuis plus d'un siècle.**

Cette colère sociale traverse de larges secteurs. Dans notre champ fédéral, il faudrait citer les pompiers, les sages-femmes, les psychologues, les animateurs, les auxiliaires de puériculture, les agents du médico-social, les éboueurs, les ATSEMs, les bibliothécaires, les agents des musées et toutes celles et tous ceux qui se voient percutés par le passage agressif aux 1607 heures. Les mobilisations en cours sont nombreuses, appuyées par un nombre significatif de préavis locaux, qui va s'accroissant, déposés par les syndicats, par les CSD, qui se saisissent des revendications locales pour les relier aux revendications nationales. Dans l'immédiat, pour répondre aux attentes des agents, la fédération décide de poser un préavis spécifique le 7 décembre pour le secteur du travail social et de la protection de l'enfance, et les 14 et 15 décembre pour la filière animation (dans un large cadre intersyndical). Elle incite les syndicats à les relayer et les compléter par le dépôt d'un préavis local pour porter leurs revendications directement à leur employeur.

Pendant ce temps, pour accompagner les mensonges de Macron, la ministre Amélie de Montchalin qui œuvre à transformer la Fonction publique en champ de ruine, nous parle d'attractivité de la Fonction publique ! Il n'est pas question pour eux de revenir sur le gel du point d'indice : C'est pour cela que la CGT Fonction publique refuse de se soumettre à la mascarade de la conférence salariale, où la discussion sur le dégel du point n'était pas à l'ordre du jour mais où il était proposé des solutions alternatives, c'est-à-dire plus de détricotage du statut, plus de précarité, plus de traitements individuels... Face à ces attaques, plus que jamais, la pétition sur les salaires et la campagne des 10% prennent toute leur pertinence.

C'est dans ce contexte, que plusieurs mobilisations interprofessionnelles sont annoncées :

- Le 2 décembre, nous serons avec les retraités et leurs organisations, qui appellent à manifester à Paris pour « l'augmentation immédiate des pensions de base et complémentaire et indexation sur l'évolution des salaires » et « la défense de notre système de santé, de retraite, portée par une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales et basée sur la solidarité intergénérationnelle ».

- Le 4 décembre, nous serons avec les privés d'emploi qui organisent leur journée annuelle de mobilisation en direction du ministère du travail. Le même jour, constatant le désastre en cours dans les hôpitaux et plus largement dans le secteur médico-social, nous rejoindrons également l'appel national à manifester chez le ministre Véran avec les professionnels de Santé, déjà relayé par la fédération CGT de la Santé et de l'action sociale, avec les usagers, contre les fermetures de lits et d'hôpitaux.

Dans le même temps, nous ne pouvons que nous élever contre la répression odieuse, qui rappelle des temps révolus, qui frappe les mobilisations, les grévistes, les syndicalistes en Martinique et en Guadeloupe. La CEF décide la réalisation d'une motion pour exiger la libération immédiate de tous les syndicalistes emprisonnés dans ces territoires, la levée des sanctions et sur cette base invite les syndicats de la fédération à multiplier les motions en direction du gouvernement pour appuyer ces exigences.

**Pour répondre à la hauteur de ce qu'exige la situation, il nous appartient de réunir les syndiqués, de convoquer les HMI, de donner la parole aux salariés, de permettre l'expression la plus large des revendications, d'y répondre chaque fois que cela est nécessaire par le dépôt de préavis locaux à même de lier les revendications locales aux revendications nationales.**

**C'est dans un cadre qui relie la mobilisation sur le terrain des luttes et pour leur développement, à la mobilisation pour une qualité de vie syndicale de haut niveau, que la CEF invite les syndicats de la Fédération à s'engager dans la préparation des élections professionnelles de décembre 2022. Le CNF convoqué les 19 et 20 janvier 2022 lancera notre campagne électorale. D'ores et déjà, dans nos CSD, préparons partout cette échéance.**

Montreuil, le 18 novembre 2021